

Compte-rendu du conseil d'école du vendredi 20/06/2025

Personnes présentes :

Enseignantes : Lucie CHYPRE, Amélie AMARD, Valérie PINGUET, Marie-Anna SOUBEYRAND, Delphine MARTEL (directrice)

Représentante de la mairie : Isabelle POUILLY

Représentants des parents d'élèves élus : Mmes BONELLO, BENISTANT et ROZIER

ATSEM : Fabienne BARRUYER, Sandra NOYERIES-BOVE

Personnes excusées :

Mme ATTILA, IEN de la circonscription Valence Hermitage ;
Mathilde Finet (25% à l'école)

1- Préparation de la rentrée 2025

a. Effectifs :

35 élèves de PS

42 élèves de MS

36 élèves de GS

soit 114 élèves pour une moyenne de 22,8 élèves par classe

Pour une répartition possible :

PS	23		13			36
MS		23		9	10	42
GS			11	13	12	36
	23	23	24	22	22	114

Projection sur les années à venir :

36 enfants nés en 2023 et 43 enfants nés en 2024

Il y aura peut-être une année un peu moins chargée en 2025-26 mais le nombre d'élèves avec des handicaps conséquents et le fait que les effectifs remonteront l'année suivante devraient nous permettre d'éviter une fermeture.

b. Mouvement des personnels :

b. Cirque

Dans le cadre du PEAC (parcours d'éducation artistique et culturel : arts visuels, art du spectacle vivant, art en volume et architecture), nous souhaitions mener un projet cirque : grâce aux subventions de l'Amicale Laïque, nous avons pu faire venir le spectacle « retour à la terre » de la compagnie Filyfolia puis bénéficier de 10x 1h d'intervention dans chaque classe de Benjamin Morne qui a proposé des ateliers d'équilibre et de jonglage et qui finissait l'heure par un petit numéro de cirque. Les enfants ont choisi un exercice d'équilibre et un exercice de jonglage puis une pyramide d'acroport qu'ils vous présenteront le vendredi de la fête de l'école si la météo le permet et cela coïncide avec la dernière intervention de Benjamin.

c. La rivière (Arche Agglo)

Chaque classe a bénéficié de 3 interventions de Céline (classes de PS et PS-MS x2) ou de Cathy (classes de MS-GS et GS) : une première fois en classe, une deuxième fois pour observer l'environnement proche : le Buchillon et une troisième fois au Bassin des Musards (transport financé aussi par Arche Agglo). Le thème était : le vie dans et autour de la rivière.

d. Sortie forêt

Les classes de PS-MS sont parties à la découverte de la forêt du bois des Ussiaux : chasse aux indices et jeu d'orientation ; pique-nique. C'était l'occasion de découvrir une autre nature que celle qui nous entoure.

e. Parc de Lorient

Les classes de GS et MS-GS ont réussi à faire leur parcours d'orientation au parc de Lorient : 1^{ère} fois, annulée, le parc de Lorient était privatisé pour une course de la Croix Rouge ; 2^{ème} fois : la mairie a heureusement pu trouver un trajet en car qui convienne avec un créneau disponible au parc de Lorient. La sortie s'est très bien passée. Les maîtresses gardent le numéro de téléphone de la gardienne et ne manqueront pas d'appeler si elles réorganisent une course d'orientation l'année prochaine.

f. Pique-nique zéro déchet

L'intervenante Arche Agglo nous a suggéré d'amener les enfants à réfléchir à un pique-nique sans déchet ou avec le moins d'impact possible. C'est encore difficile chez les petits mais cela permet de semer une première « graine » !

g. Remplacement et non-remplacement

Mme Pinguet s'est cassé le poignet pendant la classe : s'en est suivie une très longue période avec un remplacement quasi inexistant (du 27 mars au 18 avril : 5 journées avec 4 personnes différentes). Mme Martel souhaite remercier les parents qui ont gardé les enfants un maximum à la maison pour éviter de surcharger les 4 autres classes mais elle réaffirme qu'il n'est pas acceptable que des élèves en obligation scolaire n'aient pas d'enseignant pendant 5, 5 semaines !

e. La cour de récréation

Les enseignantes demandent s'il serait possible de remplacer le jeu sur ressort qui s'est cassé et ne semble pas être réparable. Elles demandent aussi s'il est possible de rajouter deux tableaux à craies à côté de celui qui est déjà en place pour que plus d'enfants puissent dessiner en même temps.

f. Des espaliers en motricité

Comme déjà demandé, les enseignantes souhaiteraient que soient installés des espaliers en motricité. Mme Pouilly demandera à M. Bellec ce qu'il est possible de faire malgré la présence de longs radiateurs.

4- Parents

a. Semaine de la mobilité

Du 2 au 6 juin, les élèves étaient invités à utiliser le vélo, la trottinette ou à marcher pour venir à l'école. L'événement a été moins suivi :

- A cause de la pluie
- Les bouchons étaient à l'entrée : il semble plus facile d'en parler avec les enfants si le décompte se fait quand on rentre en classe ... puis on peut ensuite remplir un pot à l'entrée de l'école
- Des sorties de classe qui changeaient de l'ordinaire ont occupé les esprits.

On garde l'idée pour l'année prochaine en modifiant ce qui a moins bien fonctionné.

b. Autres questions

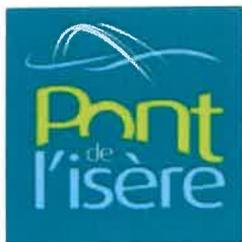
Pas de questions des parents.

La séance est levée à 19h15.

Secrétaire de séance :
Mme Soubeyrand

Président du conseil d'école :
Mme Martel





ALLOCATIONS SCOLAIRES 2025 – 2026

ECOLE MATERNELLE

1. **FOURNITURES SCOLAIRES** : allocation par élève de **40 €** (livres, cahiers, crayons, **piles**, etc.),

En subvention à la coopérative scolaire, allocation par élève de **4 € + 3 €**.

2. **BUDGET PHOTOCOPIES** : 7 000 photocopies par classe dont maximum 1 000 en couleur, soit **14 ramettes de papier par classe** + 1 500 photocopies pour les infos parents soit **3 ramettes de papier**.

3. **TRANSPORTS** : 500 € par classe pour l'ensemble des déplacements (pédagogiques, sportifs, sorties de fin d'année) soit 2 500 €.

4. **LA SALLE INFORMATIQUE** reste à votre disposition pour utilisation en commun avec l'école élémentaire.

5. **FRAIS DE BUREAU** : 250 € + 7 000 photocopies dont maximum 1 000 en couleur soit **14 ramettes de papier**.

Photocopies : au-delà des crédits, les compteurs sont bloqués.

Pas de report entre les différents postes, ni d'un poste non utilisé sur l'année suivante.

Le nombre d'enfants de référence sera l'effectif de la rentrée scolaire. Les enfants de TPS (nés en 2023) n'entrent pas dans le compte des effectifs de l'Education Nationale. Ils ne sont donc pas comptabilisés pour l'attribution des allocations scolaires.